

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : MDE 24/032/2007 (Public)
Bulletin n° : 092
ÉFAI
9 mai 2007

Syrie. Libérez Kamal al Labwani

À la veille de la dernière audience du procès de Kamal al Labwani devant le tribunal pénal de Damas, Amnesty International demande une fois de plus aux autorités syriennes de libérer immédiatement et sans condition ce réformateur pacifique.

Kamal al Labwani est passible d'une peine pouvant aller jusqu'à la réclusion à perpétuité pour « *complot avec un pays étranger ou contact avec une puissance étrangère en vue de l'inciter à attaquer la Syrie* », en application de l'article 264 du Code pénal syrien. Il est incarcéré depuis son arrestation le 8 novembre 2005, alors qu'il revenait d'un voyage en Europe et aux États-Unis où il avait rencontré des organisations de défense des droits humains et des responsables gouvernementaux et d'où il avait lancé des appels pacifiques en faveur d'une réforme démocratique en Syrie. Le chef d'accusation retenu contre Kamal al Labwani fait référence aux appels qu'il a lancés en faveur d'une réforme et du respect des droits humains en Syrie.

Médecin, Kamal al Labwani est un ancien prisonnier d'opinion qui avait été condamné à trois ans d'emprisonnement à l'issue d'un procès inique pour sa participation au mouvement réformateur pacifique connu sous le nom de « *Printemps de Damas* ». Il avait été libéré le 9 septembre 2004.

Le sort de Kamal al Labwani suscite d'autant plus d'inquiétude qu'un autre militant important des droits humains, l'avocat Anwar al Bunni, a été condamné à cinq années d'emprisonnement le 24 avril 2007, à l'issue d'un procès inéquitable semblant motivé par des considérations politiques en relation avec son activité de défense des droits humains. La décision de justice concernant Michel Kilo and Mahmoud Issa, deux autres partisans d'une réforme pacifique en Syrie détenus depuis mai 2006, est attendue le 13 mai. Amnesty International demande la libération immédiate et inconditionnelle de ces quatre hommes.